

2^{ème} CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 14 décembre 2016

– Point 3.a de l'ordre du jour –

Délibération 2016-16

Relative à l'adoption du programme de travail de Santé publique France pour 2017

Vu les articles L 1413-1 et suivants ainsi que les articles R 1413-1 et suivants du CSP ;

Vu l'avis du conseil scientifique de Santé publique France en application du R.1413-20 ;

Le Conseil d'Administration de Santé publique France,

DECIDE

Article 1 - d'adopter le programme de travail 2017 de l'agence ;

Article 2 - ce programme de travail est publié sur le site internet de Santé publique France ;

Article 3 - le directeur général de Santé publique France est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint-Maurice, le 14/12/2016

Délibération rendue exécutoire
le : 29 décembre 2016

Signé

Lionel COLLET
Président du Conseil d'Administration